



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Danielle CLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

11 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

3 membres excusés : DIPALO Anthony, DURAND Yannick, CHANTEPY Lydie

Secrétaire de séance : Florane DIAKITE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 par 1 abstention (Chantal BARRET) et 10 voix POUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2025 à l'unanimité

2025-01-02/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2025

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

A savoir :

- Chapitre 20 : 4 324,00 euros
- Chapitre 21 : 281 259,00 euros
- Chapitre 23 : 1 363 342,76 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents correspondants.

2025-01-03/ AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION PAR LA SAS METHAMONDY

Madame le Maire expose que la SAS METHAMONDY a déposé auprès des services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Drôme un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce dossier a été déposé en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Bourg-de-Péage.

Par courriel du 3 décembre 2024, la commune a été sollicitée pour émettre un avis avant la fin de l'enquête publique qui se déroulera du 30 décembre 2024 au 24 janvier 2025.

En effet, la commune de Rochefort-Samson est concerné par l'épandage du digestat du projet d'unité de méthanisation, au même titre que les communes de Bourg-de-Péage, Alixan, Montéliar, Chateauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Bésayes, Chabeuil, Valence, Charpey, Marches, Montvendre, Peyrus, Saint-Vincent-la-Commanderie, Châteaudouble, Geysans, La Baume d'Hostun, Chanos-Curson, Barbières, Saint-Marcel-les-Valence, et Barcelonne.

L'unité de méthanisation sera implantée sur le site de la carrière de Mondy à Bourg-de-Péage.

Il s'agit d'un projet de valorisation des matières organiques issues de la production agricole, des industries agro-alimentaires et des ménages.

Une technologie verte à triple valeur ajoutée en termes de transition énergétique locale :

- Générer un gaz renouvelable injectable dans le réseau local GRDF, ou encore distribué via des stations de distribution de bio GNV (mobilité)
- Produire un fertilisant organique naturel
- Développer l'économie locale circulaire

Il devrait être produit environ 260 m³/heure de gaz vert renouvelable, soit environ 2 millions de m³/an représentant approximativement la consommation de gaz d'une commune de 10 000 habitants.

Le gaz produit sera injecté dans le réseau public GRDF ou distribué dans les stations à destination des véhicules et engins de chantier.

La méthanisation produira en même temps que du méthane, un fertilisant organique local qui se substituera aux fertilisants chimiques à très forte empreinte carbone. Au total ce seront environ 1 800 hectares de surfaces agricoles qui pourront être fertilisées dans un rayon de 20km autour du site de Bourg-de-Péage. Un fertilisant dont les études conjointes des Chambres d'Agriculture et de l'INRAE démontrent une qualité agronomique supérieure à celle des engrais de synthèse qui altèrent significativement la biodiversité des sols et leur productivité.

Les matières premières valorisées, qui devraient représenter par an environ 30 000 tonnes de matières organiques issues du territoire de manière suivante :

- 50% des collectivités, des restes de repas des ménages, de la restauration collective et des délaissés des grandes surfaces alimentaires
- 30% de l'agriculture (cultures intermédiaires à valorisation énergétique et effluents d'élevages)
- 20% des entreprises du secteur agro-alimentaire particulièrement florissant sur le secteur

Le projet est dispensé d'évaluation environnementale.

A la mise à l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation, l'emprise du site sera restituée à l'usage agricole et les installations du site pourront être réutilisées pour la poursuite de l'activité agricole.

Les cuves de digestion et les équipements de stockage (silos, cuves de stockage...) pourront être conservés pour leur utilisation dans le cadre d'activité agricole, tout comme le bâtiment qui pourra être également réutilisé pour du stockage de matériel agricole ou de récolte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (Claude ORARD), 4 abstentions (Anick ROBIN, Elodie BARRET, Chantal BARRET et Gilles BENOKBA), et 6 POUR :

EMET un avis favorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation par la SAS METHAMONDY

CHARGE Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier

Guillaume FRANDON-MOTTET demande comment les déchets des ménages seront collectés. Depuis quelques temps, il est déjà obligatoire d'avoir un composteur.

Cyrille FONTANEZ s'interroge sur qui va venir récupérer les déchets dans les cantines.

Claude ORARD interpelle sur les microplastiques présents dans ce genre de digestats.

Anick ROBIN est étonnée de voir le gaz méthane appelé gaz « vert », puisque pour produire ce gaz, de l'énergie non verte est utilisée.

Elodie BARRET demande ce qui est attendu de la commune.

Anick ROBIN rappelle qu'une commune n'est pas compétente sur ce sujet.

Chantal COMBET rejoint Anick ROBIN dans sa réflexion.

Anick ROBIN déplore que seuls les avantages du projet soient mis en avant.

Guillaume FRANDON-MOTTET indique que la commune est concernée par l'épandage du digestat, c'est pour cela que la mairie doit donner son avis sur le sujet.

M. Régis REYNAUD, Maire de Plats en Ardèche, et désormais habitant de Rochefort-Samson, demande à Madame le Maire le droit d'intervenir pour ajouter quelques précisions sur le fonctionnement d'une unité de méthanisation, puisqu'il en a une sur sa commune.

Madame le Maire, avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux, accepte de lui laisser la parole.

M. REYNAUD explique que ce genre d'installation a un cahier des charges défini concernant la quantité de déchets traités ainsi que les rendements attendus. Ici, il n'est pas demandé l'avis de la commune sur le projet, car le projet a déjà été validé par la Préfecture. La commune est consultée uniquement à titre indicatif, puisqu'elle fait partie du périmètre d'épandage du digestat.

Anick ROBIN demande à M. REYNAUD si le compost sent.

M. REYNAUD répond que le digestat, qui servira d'engrais, a effectivement une odeur puisque cela reste du lisier. Néanmoins, lorsque le digestat est étendu, il est automatiquement recouvert de terres pour limiter les désagréments.

Points divers :

- Sécurisation des quartiers les Bouchiers et les Ducs

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'une visite au quartier des Bouchiers a été faite en 2023 avec la commission Voirie.

En 2024, une nouvelle visite a été faite en présence de Danielle CLEMENT, Claude ORARD, les agents techniques ainsi que M. et Mme FINAY, habitants du quartier.

Il a été constaté que de nombreux engins agricoles passaient par cette route. L'implantation de quilles type J11 de part et d'autre de la route ne serait donc pas une solution durable car cela réduirait trop

la route, les engins agricoles ne pourraient plus passer, ou détruiraient le matériel de voirie. Cette solution est donc éliminée.

La solution envisagée serait d'implanter des coussins berlinois.

Concernant le quartier des Ducs, il pourrait être envisagé d'implanter un panneau « interdit sauf riverains » sur la Traversée des Ducs. A cela pourrait être ajouté des coussins berlinois.

L'option de ralentisseurs en dur est écartée, car trop couteuse.

Christophe CHALOIN rappelle que les coussins berlinois peuvent être dégradé lorsque les engins agricoles déneigent. Il pourrait aussi y avoir un risque pour les motos, les matériaux des coussins berlinois ne sont-ils pas glissants ? De plus, les routes sont assez larges, il serait possible que les voitures esquivent les coussins berlinois en passant sur les côtés.

Cyrille FONTANEZ répond plusieurs communes ont des coussins berlinois et qu'il n'y a quasiment plus de neige chez nous. De plus, avec une signalétique adéquate, des déneigeurs feront attention à ne pas abimer les coussins berlinois. Concernant les motos, rares sont celles qui s'embêtent à prendre les coussins berlinois, elles esquivent très régulièrement ces équipements. Enfin, afin que les voitures ne suivent pas le même chemin, des quilles peuvent être mises en place de chaque côté des coussins berlinois, tout en veillant à garder une largeur de route correcte pour le passage des engins agricoles.

Anick ROBIN explique que pour elle, un aménagement est effectivement nécessaire dans le quartier des Ducs, car il y a plusieurs habitations mais surtout un flux de touristes conséquents avec les sentiers de randonnées et les voies d'escalade. Concernant les Bouchiers, elle pense qu'un aménagement n'est pas nécessaire. Elle passe régulièrement par cette route et ne croise jamais de voitures.

Guillaume FRANDON-MOTTET demande à Anick ROBIN les horaires où elle emprunte cette route, qui d'après lui, est très trafiquée et où les automobilistes roulent très vite.

Anick ROBIN indique qu'un aménagement aux Bouchiers représente un fort investissement financier pour très peu d'habitants dans ce quartier.

Christophe CHALOIN indique qu'avant de mettre en place des coussins berlinois, la réglementation veut qu'il y ait un comptage de voitures ainsi qu'un enregistrement des vitesses observées. Il faut aussi prendre un arrêté de circulation.

Christophe CHALOIN dit qu'il souhaiterait voir la Gendarmerie effectuer des contrôles de vitesse sur le quartier des Bouchiers. Cela serait le seul moyen de faire ralentir les automobilistes.

Guillaume FRANDON-MOTTET rappelle que cela fait des années qu'il y a cette problématique aux Bouchiers, et que cela a été plusieurs fois abordé en Conseil Municipal. Il faut agir.

Il y a de réels dangers dans ce quartier, entre les maisons, les virages, la route étroite...

Anick ROBIN propose de mettre en place des bandes rugeuses sur le sol pour faire ralentir.

Il est aussi proposé de procéder à des creusements de voirie, pour canaliser l'eau, comme dans le quartier de la Sizeranne à Chatuzange-le-Goubet.

Cyrille FONTANEZ demande aux conseillers de prendre une décision. Doit-il faire des devis pour les coussins berlinois, abandonne-t-on le projet ? Il faut se positionner rapidement, nous sommes en pleine préparation du budget. Pour un coussin berlinois, il faut compter environ 800€ l'unité.

Un vote à main levée est fait pour savoir si des devis doivent être fait : 9 POUR, 1 contre (Anick ROBIN), 2 abstentions (Christophe CHALOIN et Gilles BENOKBA).

- Sécurisation de la traversée de Rochefort

Danielle CLEMENT explique avoir contacté M. VAYSSIERE du Département concernant la sécurisation de la traversée de Rochefort. Les quilles étant implantées depuis plusieurs années, il est désormais possible de les remplacer par un aménagement permanent (probablement des aménagements en bois). Il est aussi possible de procéder au marquage au sol autour des quilles.

Concernant la sécurisation des écoles, M. VAYSSIERE a indiqué qu'il pourrait être envisagé de mettre en place des feux tricolores « intelligents » sur la D125, au carrefour de la sortie de l'école primaire. Ces feux détecteraient les voitures, et passeraient directement au rouge pour faire arrêter les voitures.

Une paire de feux tricolores de ce type coûterait 50 000€ (tranchées comprises), et pourraient être financé en partie par les amendes de police, le Département, et éventuellement les fonds de concours de l'Agglo.

Sur la commune d'Eymeux, le village de l'Ecançiere va mettre en place ce type de feux. La mairie d'Eymeux sera contactée pour connaître le prix réel de ce genre d'opération ainsi que l'entreprise qui fera les travaux.

- Chemin des Artistes : participation à l'édition 2025

Gilles BENOKBA indique les dates de la future édition de Chemins des Artistes : le samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025. Pas de changement au niveau des horaires : 10h30 – 18h30 sur les deux journées.

Il appelle les élus à la participation du vendredi après-midi au dimanche soir.

Il rappelle que l'édition 2024 s'est bien passé.

Gilles BENOKBA souhaite que 2 agents techniques restent entièrement à la disposition de l'évènement le vendredi après-midi avant Chemin des Artistes (cela était fait lorsque Mme BERANGER gérait l'organisation de Chemins des Artistes).

Claude ORARD indique qu'il n'est pas normal que les agents portent les œuvres de artistes. Chacun peut se débrouiller seuls, ou entre artistes.

Cyrille FONTANEZ demande s'il est possible de trouver un intermédiaire : un seul agent toute l'après-midi suffirait-il ?

Guillaume FRANDON-MOTTET dit qu'il ne faut pas bloquer les agents pour ne rien faire.

Départ de Gilles BENOKBA.

Danielle CLEMENT demande si les élus souhaitent organiser l'édition 2025 ? (Possibilité de n'organiser Chemin des Artistes une année sur 2) : 1 abstention (Florane DIAKITE), 10 POUR.

- Compagnie de théâtre « Prétextes » : demande de prêt de salle des fêtes

Danielle CLEMENT explique avoir reçu une demande de prêt à titre gratuit de la salle des fêtes de la part de la compagnie de théâtre « Prétextes », dont le siège social serait sur Rochefort-Samson, d'après le mail reçu.

Danielle CLEMENT explique avoir répondu par mail qu'il faudrait que l'association se présente en mairie, notamment pour vérifier si l'association a bien son siège social sur la commune. Elle n'a eu aucune réponse à ce jour.

Ce point sera de nouveau abordé lors d'un prochain Conseil Municipal, une fois avoir réuni toutes les informations nécessaires.

- Rénovation énergétique du Presbytère

Danielle CLEMENT rappelle qu'il avait été dit qu'une fois la Cure vendue, les fruits de la vente iront dans l'entretien de nos autres bâtiments locatifs, notamment le Presbytère.

La vente de la Cure ayant été signée courant janvier, un courrier à destination de nos deux locataires du Presbytère a donc été fait afin de les avertir qu'une démarche de rénovation énergétique de leurs logements est lancée.

Cyrille FONTANEZ explique qu'un DPE du bâtiment a été fait en 2022, qui préconisait le changement du mode de chauffage (mise en place d'une pompe à chaleur air-air), ainsi que le changement du moyen d'eau chaude. Le changement des menuiseries serait un plus. Pour rappel, le bâtiment est classé en étiquette F, nous ne pourrions donc pas relouer les appartements tel quel une fois les locataires actuels partis.

Anick ROBIN dit qu'une pompe à chaleur coûte cher et qu'il faut ajouter à cela l'entretien annuel. Il serait possible de faire un devis avec des radiateurs électriques de meilleure qualité.

Anick ROBIN ajoute qu'un DPE est un amas de chiffres, qui pénalise le chauffage électrique (coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire : 2.3).

Chantal COMBET indique que, pour elle, les problèmes sont l'isolation des murs et des toits.

Cyrille FONTANEZ explique qu'un rendez-vous avec la Maison de l'Habitat (service proposé par Valence Romans Agglo). Ce rendez-vous a pour but de donner des conseils sur les travaux à réaliser.

Christophe CHALOIN propose de se rapprocher d'EDF, qui propose des diagnostics gratuits.

Prochain CM : le 24/02